



L'ATTESTATION DE CONNAISSANCES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET D'ESPÈCES DOMESTIQUES

(RS 5650 -Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
31/12/2026)



Renouvellement ACACED : Une formation obligatoire pour travailler au contact des animaux domestiques

Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif d'actualiser les connaissances sur les besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux ainsi que les aspects réglementaires. Elle est nécessaire pour conserver son droit d'exercer.

Modalités pédagogiques

La formation est dispensée sur une journée (7h00) en présentiel. Elle reprend les 8 domaines de connaissances de l'ACACED (alimentation, reproduction, santé animale, comportement,...).

Remise d'une attestation des compétences acquises.

Conditions d'admission

Réservée aux titulaires de la certification ACACED souhaitant s'actualiser.

Une copie du certificat sera demandée à l'inscription.

**Renouvellement
valable 10 ans**

Tarifs

154 euros

Transport d'animaux vivant : 100€

Financement

Vivéa

OPCO

CPF

France Travail

Indicateurs (ACACED)

Taux de satisfaction : 88%

Taux de réussite : 100%

Référents

Formatrice : Céline LEROUZIC

Référent Handicap :

Véronique M'GOURI

CONTACTEZ-NOUS :

Edition 28/09/2026

CFPPA de Saint-Joseph : 24 Rue Raphaël Babet -97480 Saint-Joseph



02 62 56 10 96



@cfppa.st-joseph@educagri.fr